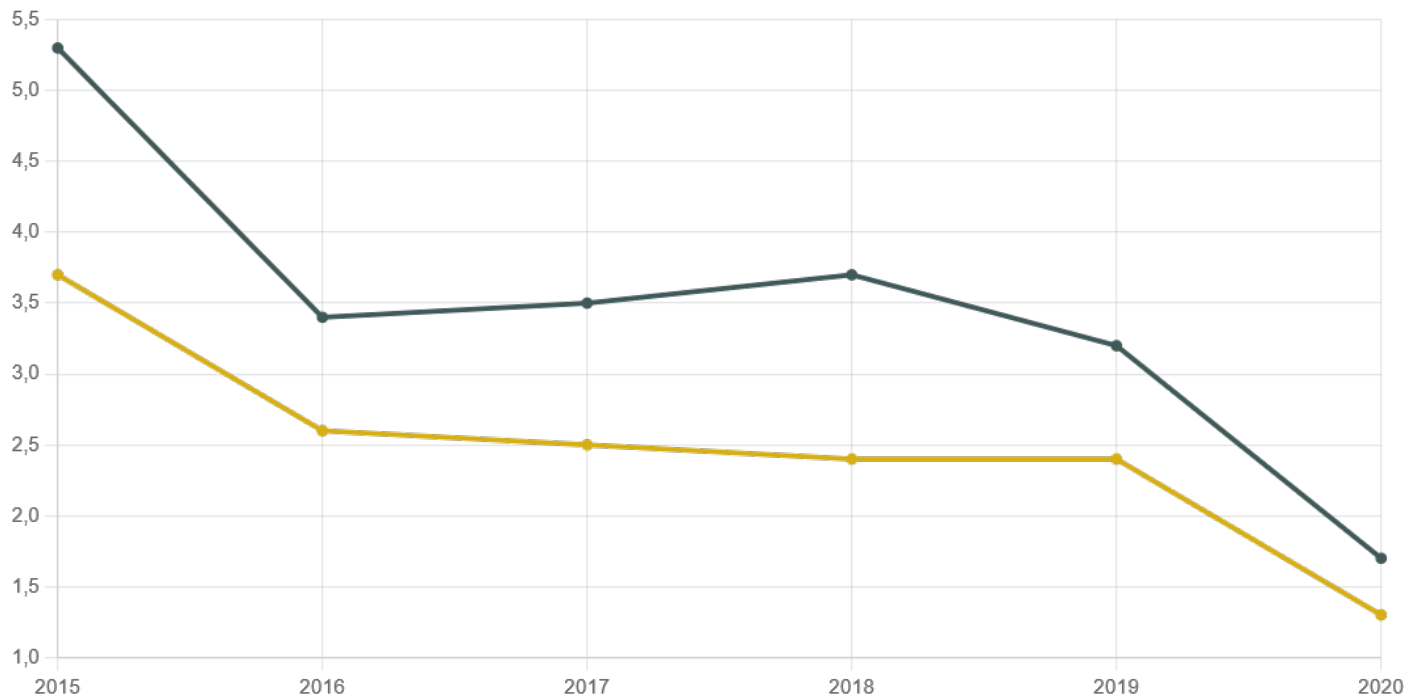


Taux de défaillances d'entreprises dans la filière bois régionale

■ Hauts-de-France
■ France

Unité : en %



📍 Hauts-de-France 📅 2022

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous donne le taux de défaillances d'entreprises (nombre de défaillances / nombre d'entreprises en %).

La proportion de défaillances est plus importante en Hauts-de-France qu'au niveau de la filière bois nationale.

Une entreprise est considérée comme défaillante lorsque survient l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire lorsque celle-ci n'est pas précédée d'un redressement.

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises